

**RAPPORTEUR : Michèle DUCLOY, Vice-Présidente de la Commission
Développement Economique et Touristique**

TITRE : Calais Promotion - cotisation du SyMPaC

Mesdames, Messieurs,

Le SyMPaC intervient dans le domaine du développement économique et de l'accompagnement des entreprises locales. Ces missions se voient confortées depuis la labellisation du programme LEADER, dont la stratégie du Calaisis s'appuie essentiellement sur le soutien à l'économie présentielle en particulier le développement des petites entreprises locales.

Calais Promotion, agence de Développement Economique du Calaisis fait partie des acteurs principaux qui interviennent sur le champ du développement économique.

Régulièrement Calais Promotion organise des réunions avec ses partenaires auxquelles participe le SyMPaC pour faire le point sur les différents projets économiques du territoire.

Il semble donc important de poursuivre ce partenariat et notamment la participation à ces rencontres.

Cette participation implique une cotisation du SyMPaC à Calais Promotion en tant qu'organisme associé à hauteur de **450 €**.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- valider l'adhésion du SyMPaC à Calais Promotion à compter du 1 janvier 2019 ;
- autoriser le Président à signer la convention de partenariat ;
- engager la dépense de **450 € TTC**.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

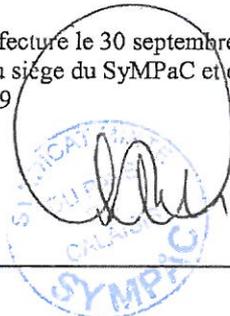
Emmanuel AGIUS

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 30 septembre 2019
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 27 septembre 2019

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS





COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

Le vingt-cinq septembre de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le treize septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Etaients présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, MM. Emmanuel AGIUS, Gérard CLAIS, Michel HAMY, Francis LECOCQ, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Pascal PESTRE, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Thierry POUSSIERE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Brigitte HAVART, MM. Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Pierre PREVOST, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaients excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr VERON), Guy BEGUE (pouvoir Mr HAMY), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GREMAT (pouvoir Mme HEUX), Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI (pouvoir Mr LEGRAND) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Béatrice BOULANGER, MM. Jean-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND), Daniel PIQUET (pouvoir Mr WAY), Julien RENAULT (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Bruno DEMILLY (pouvoir Mr VERMERSCH), François LE GALL (pouvoir Mr LOQUET), Marc MEDINE (pouvoir Mr KIDAD), Antoine PERALDI (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).